Le Courrier des Opelousas.

VOL. 4. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 16 FEVRIER, 1856. **No. 11.**

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 16 FEVRIER, 1856.

NOS AGENTS.

Les personnes suivantes sont autorisées à collecter et à recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas*, dans leurs villages respectifs:

Auguste Maraist,	St. Martinville, Le.
Arthur Bulliard,	Pont Breaux, Le.
A. Milspaugh,	Washington, Le.
E. E. Cochrane,	Markville, Le.

☞ Nous sommes autorisés d'annoncer que M. Charles Close est candidat à la place de Représentant du 3me Arrondissement du Jury de Police de cette Paroisse, comprenant Gros Chevreuil, Grand Côteau et Coulée Croche, à l'élection qui aura lieu le second Lundi de Mai prochain.
Opelousas, 17 Nov., 1855.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. Auguste M. Perrault comme candidat à la place de Constable de Ville, pour la ville des Opelousas, à l'élection qui aura lieu le premier Lundi d'Avril prochain. [Opelousas 24 Nov. 1855.

☞ M. E. E. Cochrane, de Markville, est notre agent pour la Paroisse des Avoyelles.

Panorama.— M. Bruce, accompagné d'un pauvre jeune aveugle, nous ont donné, mercredi dernier, une représentation instructive et en même temps amusante.

M. Rives est un jeune homme de 25 ans, aveugle de naissance, mais qui a reçu, selon toute apparence, une éducation soignée et accomplie. Il a entretenu un maigre auditoire, il est vrai, et par une dissertation qui démontrait une grande somme de connaissances diverses sur l'astronomie principalement, a su captiver l'attention la plus recueillie de tous ceux qui avaient bien voulu se rendre à la représentation.

Nous regrettons pour ce pauvre jeune homme, que l'audience n'ait pas été plus nombreuse. Il a dit des choses qui devraient être entendues, écoutées et retenues par chacun. L'étude des planètes complète une éducation, et augmente beaucoup le développement de l'esprit.

Nous sommes habitués à rencontrer beaucoup de charlatanisme chez ces sortes d'artistes ambulans, qui offrent à notre curiosité de grandes affiches, qui promettent toujours plus qu'on a intention de réaliser. Nous avons été agréablement surpris l'autre soir, et nous pouvons dire hardiment que la représentation valait mieux que l'affiche.

On nous assure que grand nombre de dames de notre ville, se proposent de former une bonne recette au pauvre aveugle, le 27 de ce mois, jour où il donnera une seconde représentation en notre ville. Le malheur attire toujours la sympathie, et il faut avouer que la tendre moitié du genre humain est toujours la première à concevoir des expédients pour assister le malheur, aussi rendons-nous grâce aux dames de notre petit village, qui ont été les premières à saisir ce moyen pour reconnaître en même temps le mérite de l'affligé et sa position exceptionnelle.

Hâtons-nous d'ajouter qu'un homme au cœur généreux, un artiste sympathisant, M. Simon Richard, se propose d'ajouter à l'attrait de la prochaine représentation de l'aveugle, en faisant jouer ses inimitables marionnettes après la dissertation du Professeur Rives; car quoique le pauvre jeune homme soit aveugle de naissance, comme nous l'avons dit, il a néanmoins obtenu les degrés de Professeur à l'Université des Aveugles de l'Etat de New-York.

Attendons donc le 27.

☞ Les officiers des bateaux, *Mary Bess*, *Opelousas* et *Alice Glass*, voudront bien accepter nos remerciements en échange de la bienveillante assiduité qu'ils mettent à nous apporter les journaux de la Nouvelle-Orléans.

COLLEGE DES ATTAKAPAS.

En se référant à nos colonnes d'avis, on trouvera le Prospectus de ce Collége, qui a acquis une renommée très étendue dans les Paroisses St.-Martin, Ste.-Marie, Lafayette et Vermillon. Il est établi à St.-Martinville, sous la direction de M. Renoudet, Président, et marche depuis quelques années sous des auspices les plus flatteurs. Quelques pères de familles de notre Paroisse ont envoyé leurs enfans à ce Collége, et sont pleinement satisfaits des progrès que ces élèves ont fait dans cette institution, et quoique nous ne soyons pas placés de manière à juger de la supériorité du Collége des Attakapas sur les autres institutions de ce genre de notre Paroisse, toujours est-il que d'après la charte de ce collége, il confère les degrés de Bachelier-ès-Lettres.

☞ Les actionnaires du chemin de fer des Opelousas ont eu une élection récemment dans le but d'élire les directeurs, et voici les noms des élus:

Wm. G. Hewes, A. B. Seger, A. Landes, R. B. Sumner, H. Renshaw, R. Geddes, L. Folger, W. Maspero, J. W. Stanton, F. Camerden, A. C. Trémoulet, S. W. Tilton, L. L. Bernard, P. Lobit, A. Chiapella, J. H. Overton, John Moore et Alexandre Déclouet.

Les actionnaires, en choisissant de pareils hommes, dit l'Abeille, ont fait preuve de beaucoup de tact et de discernement. Les affaires de la compagnie sont entre des mains sûres, habiles et expérimentées.

D'après la correspondance de Crimée, les Russes qui occupent le Nord de Sébastopol continuent de faire un feu assez vif sur la partie qui est au pouvoir des Alliés; et ceux-ci répondent faiblement. L'armée anglaise est supérieurement approvisionnée pour l'hiver, mieux, dit-on, cette fois, que l'armée française. Il paraît aussi que les approvisionnements des Russes sont très bons. Le froid s'était déjà fait sentir rigoureusement en Crimée; et la neige tombait abondamment. Les Français ont presque achevé de fortifier [illegible].

Demande en mariage.—Une annonce publiée par un journal de cette ville est ainsi conçue:

"Une jeune femme de 21 ans, très agréable, intelligente, riche et parfaitement élevée demande un seigneur et maître également doué par la nature. Un homme qui pourrait se servir lui-même son café du matin, qui aimerait à voyager et n'aurait pas d'objection à faire sur l'indépendance d'esprit d'une femme serait préféré."

Suit l'adresse de la demanderesse, qui exige en outre des explications toutes particulières.

O hymen! ô canard!

Demerara.—Il a été reçu à New-York des avis de Demerara (Guyane hollandaise) jusqu'au 2 décembre. Il ne régnait point à cette date de maladies dans la colonie. Il n'était pas tombé de pluie depuis un an, et à une petite distance de la rivière l'eau se vendait à raison de 40 cents le baril. Le conseil de l'Ile de Demerara se proposait de conclure un emprunt de cent mille piastres pour distribuer de l'eau dans la ville.

ESCLAVES FUGITIFS.

Le *Cincinnati Columbian* nous fournit des détails dramatiques au plus haut degré, sur des esclaves qui ont fui du Kentucky dans l'Ohio. Nous allons essayer de résumer cette affaire, dont la responsabilité retombe encore, sans aucun doute, sur ces infatigables ennemis du pays, les abolitionistes. Ils se multiplient pour les méfaits; sans cesse, ils sont à l'œuvre; sans cesse, ils donnent les conseils les plus funestes aux esclaves; sans cesse, ils tachent d'attaquer le Sud par tous les moyens.

En face de faits aussi scandaleux, aussi manifestes aussi répétés, on s'étonne qu'un parti, pactisant avec ces prétendus philantropes, puisse trouver des complices dans le Sud; on s'étonne qu'un seul habitant du Sud puisse hésiter à se joindre à la démocratie, la seule organisation politique, aujourd'hui, qui ait respect de la foi jurée, qui présente un caractère vraiment national, et pour laquelle l'indépendance des Etats n'est pas un vain mot.

Toutes ces criminelles tentatives des abolitionistes sont inquiétantes pour l'avenir, et, plus que jamais, il importe que le Sud, trop longtemps outragé, prenne franchement, vigoureusement, la position qui lui convient, et s'y tienne, coûte que coûte.

Mais revenons aux incidents dont il est question dans le *Columbian* du 28 janvier:

Dans la nuit du 27 au 28 janvier, huit esclaves, deux hommes, deux femmes et quatre enfans, appartenant à MM. James Marshall et Archibald Gaines, du comté de Boone, Kentucky, s'étaient enfuis du domicile de leurs maîtres.

Mais bientôt on s'était mis à leur poursuite, et on avait appris qu'ils s'étaient réfugiés à une courte distance de Cincinnati, dans la maison d'un nègre, qui leur avait donné asile. Cette maison fut cernée, et M. Gaines se rendit chez le commissaire des Etats-Unis, Pendery, afin d'obtenir un mandat pour l'arrestation desdits fugitifs

La démarche ne fut pas inutile, et le marshall Robinson se trouvant absent, le mandat fut confié au député marshall, John Ellis, qui, accompagné d'officiers et appuyé d'une bonne escorte, se rendit sur les lieux, afin d'opérer l'arrestation.

Arrivé là, on demanda aux fugitifs de se rendre, ce qu'ils refusèrent avec énergie. Alors les officiers et leur suite se décidèrent à faire une descente. Ils brisèrent les portes et furent assaillis par des nègres armés de coutelas et de pistolets. Plusieurs coups furent tirés, mais un seul eut du résultat. La balle alla frapper un des députés du marshall, lui brisa un doigt et lui fracassa la mâchoire. Aucun autre officier ne fut blessé: on s'empara des nègres avant qu'ils pussent recharger leurs armes.

Alors, un spectacle horrible se présente aux yeux des officiers. Dans un coin de la Chambre, se trouvait le cadavre ensanglanté d'un petit nègre. Son cou était coupé d'une oreille à l'autre, et le sang qui coulait toujours, témoignait que le crime venait d'être commis. Puis, un cri terrible partit de la chambre contiguë et on y pénétra. Là se trouvait une négresse, tenant entre ses mains un couteau rouge de sang, levé sur la tête de deux petits nègres, qui se traînaient à terre, et poussaient des cris. On arracha l'arme menaçante des mains de la négresse, véritable furie—et, alors, on put se rendre compte de la situation des enfants. Ils avaient été frappés à la tête, aux épaules, mais légèrement, quoique leurs membres fussent couverts de sang.

La négresse déclara qu'elle était la mère de ces enfants, qu'elle en avait tué un et qu'elle aimait mieux tuer les trois autres que de les laisser retomber dans l'esclavage. A ce moment, la foule était immense autour de la maison et ce ne fut qu'avec de grandes difficultés que l'on parvint à placer les esclaves dans des voitures, et à les transporter dans une des salles de la Cour de District des Etats-Unis. La multitude s'élança derrière les voitures, mais ne tenta pas cependant de délivrer les prisonniers.

Bientôt après une foule de personnes voulurent pénétrer dans la chambre où se trouvaient les esclaves, mais l'entrée n'en fut permise qu'aux officiers. Puis, on crut devoir transporter les esclaves au poste de la rue Hammond.

Le soir, le député shérif, Jeff. Buckingham, arriva, porteur d'un writ d'habeas corpus, accordé par le juge de la Cour des Preuves, Jeff. Burgoyne. Il demanda que les nègres fussent conduits devant lui, il voulut savoir de quel droit les députés du Marshall, Bennett et Ellis, avaient opéré l'arrestation. Bennett répondit que, conformément à la décision du juge McLean, aucune Cour d'Etat ne pouvait exiger qu'on lui livrât des individus détenus de par la loi des Etats-Unis. Mais les officiers d'Etat insistant, on fit un compromis et il fut arrêté que les nègres seraient enfermés jusqu'au matin dans la geôle du comté, et remis alors à la disposition du Marshall, celui-ci s'engageant à les conduire devant la Cour des Preuves, à 11 heures, sous la condition qu'on ne lui soulèverait aucun obstacle, lorsqu'il les conduirait, à 9 heures, au bureau du commissaire des Etats Unis.

On conduisit les esclaves en omnibus, devant la Cour des Etats-Unis. Là, on ouvrit la porte de la voiture, et on fit entrer les nègres dans la dite cour, avant que les shérifs pussent s'y opposer. Ils l'essayèrent pourtant, mais leurs forces étaient insuffisantes. Puis, le député Marshall, Ellis, en appelant au peuple, au nom des Etats-Unis, puis il demanda son aide, et, tirant un pistolet, déclara qu'il accomplirait son devoir au péril de sa vie.

A ce moment, les esclaves étaient déjà parvenus dans le local de Cour Fédérale, et Jeff. Buckingham, paraissant au balcon, somma les amis de la justice et des droits des Etats, d'informer le shérif de sa situation et de le requérir d'envoyer une force suffisante pour s'assurer des nègres, et les conduire devant la Cour des Preuves.

Puis la foule se dispersa.

Dans la soirée, dit un avis plus récent, les nègres furent conduits de la Cour des Etats-Unis à la geôle du comté.

L'excitation est immense: un conflit entre l'Etat et les Etats-Unis paraît inévitable.

Le dîner de cheval, que nous avons raconté, a tenté de nouveaux expérimentateurs. Un dîner semblable a eu lieu à Toulouse, à l'Ecole vétérinaire, et le *Journal de Toulouse*, qui nous en rapporte le récit, confirme de tous points les appréciations et les impressions que nous avons fait connaître. Le bouillon a été trouvé excellent et supérieur au bouillon de bœuf; le bouilli, un peu plus sec que le morceau de bœuf, sujet de la comparaison, l'emportait sur lui pour la saveur et pour l'arôme. Mais les plus chaleureux éloges sont donnés au filet, véritable morceau de gourmet.

M. J. Gourdon, l'auteur de l'article, fait observer avec raison qu'il périt annuellement un million de chevaux en France; en admettant, dit-il, qu'un tiers meurent de vieillesse ou par accident, c'est-à-dire dans les circonstances permettant d'en faire usage pour la consommation, et qu'en moyenne chaque tête fournisse 100 kilog. de viande, cela fait quelque chose comme 30 millions de kilog. de viande, que l'on perd tous les ans. Une réforme dans ces mœurs qui nous amènerait à utiliser cette masse considérable de matière alimentaire, aurait ce nous semble, tout le caractère d'un bienfait national.

Un écolier qui promet.—Un maître d'école après avoir administré une bonne correction à un de ses élèves à cause d'une faute grammaticale, l'envoya à l'autre bout de la chambre d'école dire à un de ses disciples qu'il avait à lui parler immédiatement; mais qu'il eut à lui parler grammaticalement s'il ne voulait avoir la seconde édition de la correction qu'il venait de recevoir. L'écolier parfaitement satisfait de la première correction conclut d'être exact et s'adressa ainsi à son camarade en lui montrant le magister: Là-bas tu vois un substantif commun du genre masculin, du nombre singulier, sujet de la phrase, d'une humeur abominable, qui est perché sur cette éminence de l'autre bout de l'école, qui désire te parler au présent de l'indicatif.

Prix des Nègres.—Le prix des nègres est aujourd'hui des plus élevés, par suite probablement du haut prix du sucre. A la Nlle-Orléans, un nègre américain brute vaut 1500 piastres et les nègres créoles et acclimatés commandent dans un encan de la Côte $1600 et $1700.

☞ Il paraîtrait, d'après le *Panama*, que des émigrants persévèrent à pénétrer aussi dans la république de la Nouvelle-Grenade. Un homme qui occupe une position respectable et jouit d'une grande considération, s'est rendu dernièrement à Bogota, dans le dessein de faire un traité avec le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, à l'effet d'y établir une grande colonie. Cette colonie se composerait principalement d'Européens qui ont eu à souffrir des persécutions du parti Know-Nothing. On a préféré pour cette immigration la république de la Nouvelle-Grenade, à cause de son gouvernement libéral, et qu'il donne les garanties [illegible] par les émigrants.—*Messager de San Francisco.*

LA COMMUNAUTE DES SHAKERS.

La Société des Shakers fut fondée vers la fin du 18me siècle, par une femme anglaise, *Anne Lee*, pauvre de naissance mais d'une intelligence supérieure. Luttant contre la misère et voyant le mal partout, elle rechercha un remède universel et le trouva dans la Communauté basée sur des principes religieux, sur l'égalité, et surtout sur la suppression entière des relations entre l'homme et la femme, croyant que la production de l'homme corrompu ne pourrait être que corrompue, et que ce monde perverti doit périr pour être remplacé par un meilleur. Ces doctrines furent vivement attaquées en Angleterre; et Anne, persécutée, émigra en Amérique où elle fonda cette secte qui, aujourd'hui, compte dix-huit établissements, tous sous la direction d'un gouvernement central appelé Ministère et résidant à Mont Lebanon, N. Y.

Les Shakers qui, au commencement, étaient pauvres, sont devenus riches par leur système d'association, de communauté de biens, basée sur l'emploi des machines dans l'intérêt général, sur le travail, l'ordre et l'économie. L'agriculture, l'élevage des bestiaux et plusieurs industries, comme la fabrication des balais, ainsi que la culture de graines et d'herbes médicinales, sont leurs ressources principales.

Les règles des Shakers sont très génantes pour la liberté individuelle et rigoureusement observées.

Presque tout le temps qui n'est pas pris par le travail est employé à faire des prières. Ils se lèvent tous à la même heure, au son d'une cloche: en été à quatre heures et demie; en hiver, à cinq heures et demie. Les repas se font en commun; un silence absolu est ordonné pendant le temps qu'on est à table; ils se mettent à genoux pour prier avant et après chaque repas; ils marchent même sans bruit, sur la pointe des pieds, se rangent deux à deux et s'inclinent en entrant. Il n'est point permis de rester au Réfectoire, ni de s'arrêter dans les corridors ou sur les escaliers.

Le travail se fait comme les repas, et est dirigé par les diacres. Les hommes se livrent à la culture des terres ou à des industries utiles; les femmes font la cuisine commune à tour de rôle, nettoient, balaient et rangent les chambres, font du beurre, lavent, repassent, tissent, cousent, tricotent, etc., et sont aidées dans leurs travaux durs par les hommes.

Le dimanche, aucun travail ne peut se faire: on ne fait pas la cuisine- one ne se lave pas, on ne se coupe pas les cheveux, les ongles, la barbe; on ne se promène pas dans les jardins, ni aux fermes: on ne va pas à l'atelier ce jour-là; mais tout le monde reste à la maison, excepté quand il s'agit de préserver quelques propriétés des injures des élements. La journée se passe dans des exercises religieux, parmi lesquels une danse religieuse figure au premier rang.

Le logement et l'ameublement se bornent au strict nécessaire; quarte à huit individus occupent ordinairement une chambre; tous les livres, excepté ceux publiés et autorisés par la Société, sont défendus; de même tous objets de luxe et les gravures de portraits de tous genres. Le séjour dans les chambres n'est permis que pour passer la nuit et le dimanche. Tous les jours, le soir, chacun reste pendant une demi-heure immobile dans une chaise, les mains croisées, pour se livrer à des rêveries religieuses. Lutter contre le sommeil et lui résister est, dans ces exercices, un devoir de fidélité aux principes.

Le gouvernement est confié à un *ministère*, à des aînés, à des *diacres* et à des *trustees* (mandataires).

Aux jeunes gens de 21 ans et aux autres membres qui désirent être admis comme ceux qui se dévouent sans réserve à la Société et qui lui sacrifient tout, on présente un engagement écrit et rédigé de manière à avoir force légale. Celui qui le signe renonce à jamais à tout ce qui pourrait lui revenir en cas de retraite. Mais en général, la Société rembourse à ceux qui se retirent la valeur de ce qu'ils ont apporté, et accorde à ceux qui n'ont rien apporté une petite somme et une garde-robe complète.

Les membres s'engagent à l'obéissance envers le *ministère*, les *aînés*, les *diacres* et les *trustees*.

Une des conditions d'admission est de confesser tous les actes immoraux et dégradans commis avant l'entrée, et de ne pas être *sujet* à être jugé et condamné par une loi quelconque, et de redresser, avant d'entrer, tous les torts commis envers les personnes étrangères. Les femmes mariées ne sont admises qu'avec le consentement de leurs maris ou après avoir obtenu un divorce. L'admission d'enfants ne peut avoir lieu que par un engagement des parents ou des tuteurs, pris envers la Société. Les enfants indociles sont renvoyés à leurs parents. Pour l'éducation, les enfants sont organisés eux-mêmes en petite communauté.

Ils mangent, travaillent, jouent, dorment et font leurs prières en commun, sous la surveillance de leurs professeurs. Ils ont des ateliers et un jardin à eux, ils fendent du bois, le mettent en tas, retirent les pierres qui se trouvent sur les terres labourées, font du foin, recoltent des fruits, des pommes de terre, etc.; ils amènent sur des brouettes ou de petits wagons ou traîneaux, le bois nécessaire à la cuisine, à la boulangerie, au lavoir et à tous les ateliers de femmes; ils tressent des chapeaux, nettoient et chauffent l'école, etc. En automne, on fait une excursion de plaisir avec quelques chevaux et wagons. Il n'y a pas de punitions corporelles pour les enfants, mais ils sont sujets à beaucoup de gênes; il faut qu'ils marchent doucement dans les maisons, qu'ils ouvrent et ferment les portes avec précaution, qu'ils s'abstiennent de faire trop de bruit pendant leurs jeux, de causer et de chuchoter au travail, à l'école, aux réunions, aux repas, etc. Ils ne sont à l'école que depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mars.

Les Shakers sont distingués par l'ordre, l'économie et la propreté, qui règent partout parmi eux, et par leur simplicité. Ils s'abstiennent de café, de thé, de cidre, des boissons spiritueuses, de tabac et de porc. Leur vêtement est très simple et égal pour tous les hommes et pour toutes les femmes, comme toute autre chose, même les fruits rares, etc., tout distribués également parmi tous, d'après les besoins, tandis que des objets qui servent à satisfaire la vanité et l'orgueil plutôt que l'utilité, comme des statues, des peintures, des bijoux, des meubles précieux, des instruments de musique, etc., sont prohibés.

Quant au côté moral, les Shakers regardent une parode dure, une plaisanterie frivole, un regard voluptueux, un mot séduisant, comme des délits. Ils jugent même les pensées comme les actes matériels. La séparation des sexes est rigoureusement maintenue. Aucune communication écrite ou imprimée, aucun journal ni almanch, ne peuvent être reçus ni envoyés par un membre, à moins qu'ils n'aient été examinés et approuvés par les *aînés*. Toutes les lettres qui arrivent sont interceptées et détruites si l'on croit qu'elles pourraient avoir des inconvénients pour la société. Ordinairement, ceux qui les reçoivent les ouvrent et les lisent enerésence des *aînés*.

Avec cette organisation et ces principes, les Shakers sont arrivés à une existence de 74 ans, toujours augmentant leur nombre et leur moyens."

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous avons reçu un exemplaire du rapport annuel de M. Carrigan, surintendant de l'instruction publique. Il est malheureusement incomplet, parce que les assesseurs n'ont transmis à Baton Rouge que des bulletins partiels.

M. Carrigan estime à plus de soixante-dix mille le nombre des enfans blancs en Louisiane, âgés de six à seize ans. Quant au nombre de ceux qui fréquentent les écoles, il est impossible de le savoir, les trésoriers de paroisse n'en faisant pas mention. En 1855 il a été alloué $297,183 75 aux différentes paroisses pour l'entretien des écoles.

Le surintendant signale les abus qui se sont introduits dans la vente des terres dont le revenu est affecté aux écoles, et il engage la législature à y mettre un terme. Le trésorier de paroisse qui vend ces terres, conformément à la loi, fournit un cautionnement pour les sommes qu'il perçoit; mais il arrive souvent que ce qu'il reçoit au comptant pour la vente des 16e sections dépasse de beaucoup les allocations annuelles, et pour ces sommes ainsi payées au comptant il ne donne point de caution.

L'intérêt de l'argent provenant de la vente des 16e sections peut être affecté, sur la demande de cinq électeurs, à l'usage du *township*: le surintendant fait ressortir l'injustice de cette disposition de la loi qui viole, dit-il, d'une manière flagrante la lettre et l'esprit de l'article 137 de la Constitution. Il condamne également cette clause de la loi qui fait des trésoriers de paroisse les dépositaires de l'argent des écoles. La plupart de ces derniers sont illettrés et montrent fort peu de zèle pour les progrès de l'instruction. Ils sont le plus souvent nommés par le jury de police, non à cause de leur intelligence ou de leurs capacités, mais parce qu'ils peuvent fournir le cautionnement exigé par la loi. Quelques-uns mêmes trafiquent, et ils ne se font aucun scrupule d'appliquer à leurs affaires les fonds destinés aux écoles. Fort peu ont présenté dans le courant de l'année dernière un compte de recettes et débours.

Hors de la Nlle.-Orléans, l'enseignement donné à si grand frais par l'Etat ne produit aucun des résultats bienfaisants qu'on serait en droit d'en attendre. Les espérances du législateur et du peuple sont complètement frustrées et il importe de réorganiser de fond en comble le système actuel.

M. BANKS.

M. Banks, le nouveau Speaker élu, a des idées extrêmement larges. Il ne veut pas seulement l'abolition de l'esclavage, il demande l'amalgamation des races.

Nous devons le remercier cependant de ne pas avoir, comme le fait Mme Stowe, proclamé la supériorité intellectuelle, morale et physique de la race noire sur la race blanche.

La Vénus Hottentote a séduit Mme Stowe, soit: du goût et des couleurs il ne faut pas discuter, dit la sagesse des nations. Cependant la Vénus Cellipyge, aux formes moins accentuées, a bien aussi son mérite. Le négrophilisme de M. Banks ne l'a pas encore assez aveuglé pour lui faire méconnaître les grâces de cette dernière; du moins nous l'espérons.

M. Banks serait-il de cette école qui pose en principe que le beau c'est le laid? voudrait-il, en croisant les races, infuser un sang plus chaud, plus coloré dans les veines pâlies des beautés blanches et roses, un peu fragiles des Etats du Nord?

Que M. Banks s'amalgame tant qu'il lui plaira, c'est là son affaire. Que dans son négroppilisme il demande la main de la fille du duc de Troutroubonbon, ou de celle du marquis de la Marmelade, ou même de l'héritière de l'illustre Soulouque, nous ne nous y opposons pas. Mais pour Dieu! qu'il se garde bien de vouloir nous imposer son goût; nous n'avons pas d'objection capitale contre le bois d'ébène, mais nous préférons le marbre de Paros.

Nous ne croyons pas au succès de la théorie nouvelle de M. Banks quelque bien disposée que soit la Chambre en faveur de son président. Là même où le négrophilisme fleurit le plus activement, tout se borne vis-à-vis des noirs libres à des effusions stériles.

Cependant il faut avoir un certain courage pour émettre les étranges idées exprimées par M. Banks. Nous lui laissons la responsabilité du synisme de ses opinions et de ses prédictions qui ne se réaliseront jamais.—*Courrier.*

L'Emigration en Amerique.—Le nombre des émigrans qui se sont embarqués à Hambourg pour l'Amérique et l'Australie, à comme à Anvers, considérablement diminué pendant l'année 1855. De 31,646 passagers transportés par 162 navires en 1854, ce chiffre est descendu à 15,212 émigrans, partis par 37 navires dans l'année qui vient de finir.

☞ Cent cinquante débiteurs ont demandé le bénéfice de la loi sur les insolvables, ou, en d'autres termes, se sont déclarés légalement en faillite. Le passif des faillis est de $8,377,827, et l'actif de $1,519,175; déficit $6,858,652.—*Messager de San Francisco*

Affranchissement des serfs en Russie.—Des lettres de Saint-Pétersbourg ne laissent aucun doute sur l'abolition des serfs en Russie. Cet acte, d'une portée immense, avait été préparé par l'empereur Nicolas, mais il y avait quelque incertitude sur la question de savoir si cette émancipation devait se faire graduellement ou brusquement. C'est à ce dernier parti que s'est arrêté l'empereur Alexandre II. Auparavant, non seulement, comme toujours, le conseil de l'Empire a été consulté, mais encore les observations de la noblesse et des grands propriétaires ont été soigneusement examinées et prises en sérieuse considération. On croit donc que l'ukase sera rendu d'ici à trois mois dans tout l'empire. Beaucoup de seigneurs prétendent que l'émancipation de leurs serfs, avec les entraves qui existent maintenant, sera beaucoup plus avantageuse pour eux qu'un esclavage prolongé. Ainsi cette année, par exemple, la vie est extrémment chère et les seigneurs sont obligés de nourrir presque entièrement les paysans. Il y en a qui ne toucheront pas la sixième partie de leurs revenus ordinaires. On dit que l'empereur II voudrait attirer dans ses Etats des colons allemands et détourner, par des avantages considérables, l'immense émigration qui se fait tous les ans vers l'Amérique.

Nègres marrons.—La *Gazette de Plaquemine*, dit que dans les bois de la paroisse Iberville, il se trouve un grand nombre de nègres marrons. Ces esclaves sont armés jusqu'aux dents. Ils ont des fusils, des haches, des pistolets et des munitions en abondance. Les habitants ont fait une battue dans ces bois et ont arrêté six de ces nègres, ils avaient des armes de toutes sortes et deux barils de poudre en leur possession. Plusieurs d'entre eux vivaient dans les bois depuis plusieurs années; un de ces nègres est un échappé de la Pénitentiaire; un autre est celui qui a mis le feu aux maisons de Bayou Goula, l'été dernier.

Haïti.—Il est arrivé à Philadelphie des nouvelles de Port-au-Prince jusqu'au 1er janvier, qui confirment la défaite de l'empereur d'Haïti. Soulouque ou Faustin 1er s'était mis en marche avec 30,000 hommes pour envahir la république dominicaine. Il rencontra l'ennemi à moitié chemin et la bataille s'engagea. L'armée noire fut complètement battue et s'enfuit en laissant sur le terrain deux ou trois cents morts. L'empereur n'a pas été le dernier à prendre la fuite, et l'on ne connaissait pas encore, aux dernières dates, le lieu de sa retraite. Le général dominicain Santander a offert une récompense de 10,000 doublons pour la remise de Faustin 1er, vif ou mort.

Un pont de glace au Niagara.—Il se présente en ce moment, aux chutes du Niagara, un véritable phénomène, qui atteste d'une manière frappante la rigueur de l'hiver actuel.

Un peu au-dessous des chutes, à l'endroit où s'effectue d'habitude la traversée du bateau-ferry, il s'est formé un pont de glace, qui joint la rive américaine à la rive canadienne et qui n'a pas, dit-on, moins de 20 ou 30 pieds d'épaisseur. Le va et vient est établi sur ce pont avec une sûreté parfaite et la vue que l'on peut ainsi avoir des cataractes défie toute description.

Un autre pont s'était formé entre la rive canadienne et l'île à la Chèvre, chose qu'on n'avait vu depuis 20 ou 25 ans. A vrai dire, il n'a pas tenu longtemps; mais le fait n'en mérite pas moins d'être constaté.

D'après les calculs les plus exacts le total de l'or exporté de Californie, depuis la découverte des mines, s'élève à $234,876,788.

Economie Domestique—Un boulanger de Paris a réussi à faire de très bon pain de seconde qualité, en mêlant ensemble un tiers de fécule de pommes de terre et deux tiers de farine de seigle. Ce pain est très nourrissant, très sain, et agréable au goût, et il offre une économie considérable. L'essai pourrait être facilement tenté et serait avantageux, particulièrement sur les habitations.

COMMERCIAL.

(*Extrait de l'Abeille.*)

Nlle.-ORLEANS.—REVUE DE LA SEMAINE.
Vendredi soir, 8 Février.

Le marché a été calme cette semaine, par suite du peu d'arrivages et des prix élevés. Les rivières de l'Ouest sont toujours fermées et il ne nous arrive de produits que la petite quantité qui est transportée à Cairo par le chemin de fer et recueillie sur le Cumberland et le Tennesse. Le coton a été recherché à des prix pleins. Le sucre et le tabac n'ont pas varié. La farine et le maïs ont légèrement fléchi et le marché aux provisions a été très languissant. Le frêt s'est un peu amélioré et le change est plus ferme.

COTON.—Arrivé depuis le 1er courant, 47,447 balles. Expédié dans le même intervalle, pour Liverpool, 26,370 balles;—Falmouth, 7,971;—Glasgow, 4,000;—Brême, 3,185;—Havre, 6,382;—Gênes, 5,429;—Santander, 461;—Suède, 1,699;—Elsinore, 3,133;—Venice, 700;—Barcelone, 3,963;—Malaga, 1,475;—Véra-Cruz, 225;—Trieste, 3,291;—New-York, 455 et Boston, 151; ensemble, 68,914 balles, faisant une réduction au stock de 21,467 balles et laissant en main y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés, un stock de 250,172 balles.

Demande animée, vendredi, à la clôture, à cause des nouvelles très favorables par l'Arabia. Samedi mouvement et, malgré la hausse et la grande diminution du stock, il se traita 10,000 balles à ¼ a ⅜ c. de plus qu'avant l'arrivée du steamer. Lundi 3000 balles seulement, mais mardi 10,000, aux prix les plus élevés. Mercredi, la fermeté des détenteurs et bien qu'on attendît les nouvelles d'Europe, il se vendit 6,000 balles aux prix les plus élevés. Hier, bonne demande et 7,500 balles; aujourd'hui, 5,000, ce qui porte les opérations de la semaine à 42,000 balles. Nous cotons:

Classification de Liverpool.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur,	5¾ à 6¼	Fair,	— à —
Ordinaire,	7 à 8	Fully fair,	— à —
Good ord.	8 à 8¾	Good fair,	— à —
Middling,	8¾ à 8½	Good fine,	— à —
Good Mid.	9¼ à 10	Middling fair,	10½ à 10¾

SUCRE.— Bonne demande, approvisionnement modéré et nouvelle hausse. Les transactions de la semaine s'élèvent à 3,000 boucauts, comme suit:

Inférieur 5 a 5½; ordinaire, 6 a 6½; fair a fully fair, 7 a 7¼; prime, 7¾ a 8; choix, 8¼ a 8½; clarifié, 8 a 9¼ cts la livre.

MELASSE.— Baisse d'environ ½ ct par gallon.—Ventes: 6500 barils, la plus grande partie à 31 a 33 cts l'inférieure et ordinaire, et 33½ les lots de bonne qualité à choix.

FARINE.— Approvisionnement, demandes faibles et nouvelle baisse au commencement de la semaine.—Ventes: environ 9000 barils à $8 a $8 25 la superfine; $8 50 la fantaisie; $9 50 a $10 l'extra et $7 25 a $7 75 l'ordinaire a fine.

PORC.—Quelques centaines de barils mess non inspecté, la plus grande partie à $16 50. Quelques petits lots se détaillent à $16 50 a $17 le baril.

BOEUF.—Nous cotons le bœuf mess à $12 50 a $13 50, et le prime à $10 a $10 50 le baril. Très peu de transactions.

BACON.— Peu d'arrivages. Il ne s'est traité que de petits lots à 9¾ a 9½ cts les plats-côtés *ribbed*; 9¼ a 10 cts les épaules; 10½ les plats-côtés désossés, et 10 à 11 cts les jambons au naturel.

PORC EN GRENIER.—Ventes: environ 100,000 livres à 8 cts, le porc, les épaules et les plats-côtés.

GRAISSE.—Ventes: 250 a 300 barils et tierçons No 1 à 9 9-16 a 9¾c; 250 prime à 11c, et environ 1000 barillets à 10½ cts la livre. Les détenteurs ont haussé les prix à cause du faible stock.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Nous cotons la toile du Kentucky à 17½ a 18½ cents; celle de l'Inde à 12½ a 13½ cts; la corde, 8½ a 10 cts, selon la qualité.

WHISKEY.—Peu recherché à 46 a 48 cts le rectifié, et 50 cts l'ordinaire. Transactions de 135 barils rectifié à environ 49 cts le gallon.

CAFE.— Fort approvisionnement, mais prix pleins. Les opérations de la semaine comprennent 18,000 sacs de Rio à 10½ a 11½ cts les lots de qualité ordinaire à prime. Les bonnes à prime rapportaient, à la clôture, 11½ a 11¾ cts la livre.

Vente Publique.

Par le soussigné, Encanteur dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est averti qu'il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné Encanteur, dans le village de Washington, en cette Paroisse, le

Jeudi, 20 Mars courant, 1856,

les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feue Clémentine Richard, épouse, &c., consistant en:

Quatre Lots de Terre,

situés dans la ville de Washington.

Conditions:—Payables à un et deux ans de crédit, à partir du 1er de Mars prochain, 1856. Toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées, porteront intérêt à raison de huit pour cent d'intérêt par an, de l'échéance jusqu'au payement, les propriétés restant spécialement hypothéqués en faveur de la dite succession jusqu'au payement final Les billets seront fait payables au bureau de Henry L. Garland, aux Opelousas.

U. GABEREL, *Encanteur.*
Opelousas, 16 Février 1856.

PAYEZ VOS TAXES!

J'AI maintenant en ma possession le Tableau des Taxes d'Etat, pour les années 1854 et 1855, et suis prêt à recevoir ces dites Taxes à partir du 25 Février courant, 1856. Pour la commodité des Contribuables, j'enverrai M. Théodose Chacheré, l'un de mes Députés, aux lieux ci-dessous désignés, les jours ci-après fixés, entre 10 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, afin de recevoir les dites Taxes.

Je serai, personnellement, à mon bureau, dans la ville des Opelousas, commençant Lundi, 25 Février courant, et chaque jour suivant (les dimanches exceptés), jusqu'au 14 Mai prochain, afin de recevoir les Taxes de ceux qui trouveront plus opportun de les payer à mon bureau, à l'expiration de quel temps, je lancerai des ordres de saisie contre tous les délinquants.

Commençant aux Opelousas, lundi 25 février, et continuant jusqu'au 14 mai.

Gros Chevreuil, 3me arrondissement, chez Jules Mestric, lundi, 17 mars prochain.

St. Charles (Grand-Côteau), chez L. A. Patin, mardi, 18 mars prochain.

Queue Tortue, 6me arrondissement, chez H. C. Guidry, mercredi, 19 mars prochain.

Plaquemine Brulée, jeudi 20 mars prochain, au magasin de MM. Clark, Hays & Co.

Pointe-aux-Loups, 7me arrondissement, chez Alexandre Daigle, vendredi, 21 mars prochain.

Haut de Plaquemine, chez Joseph E. Daigle, samedi, 22 mars prochain.

Bois de Mallet, 8me arrondissement, au magasin de David Guillory, mardi 25 mars prochain.

Chez Joseph H. Magee, mercredi, 26 mars prochain.

Chataignier, 9me arrondissement, au magasin de Jean P. Lafleur, jeudi, 27 mars prochain.

Prairie Mamou, 16me arrondissement, chez Joseph Landreneaux, vendredi 28 mars prochain.

Vieille Grande Prairie, 11me arrondissement, chez Philippe Stagg, samedi 29 mars prochain.

Bayou Rouge, 15me arrondissement, au magasin de Levi & Co., mercredi, 2 avril prochain.

Bayou Bœuf, 12me arrondissement, à la maison d'école, près de l'habitation de Thomas McCrory, jeudi, 3 avril prochain.

Washington, 2me arrondissement à la pharmacie de S. D. Allis, samedi 7 avril prochain.

Atchafalaya, chez J. J. Morgan, lundi 7 avril prochain.

Rivière Mermento, 18me arrondissement, chez Jack Wright, samedi, 12 avril prochain.

L. V. CHACHERE,
Shérif et Collecteur.
Opelousas, 16 Février, 1856.

VENTE PUBLIQUE,

Par le soussigné, Encanteur dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est par le présent averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur l'habitation domicile de M. Syphroy Guillory, à la Pointe Chataigner, en cette Paroisse, le

Mercredi 19 Mars prochain, 1856,

les propriétés ci-dessous décrites, dépendant de la succession de feu Euphrosine Jeansonne, épouse décédée de Syphroy Guillory, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE,

situé à le Pointe Chataigner, dans la susdite Paroisse, mesurant cent-soixante arpents de superficie, borné au Nord-Ouest par Jean Louis Simon Fontenot, et au Sud-Ouest par Louis Fuselier,

UN MORCEAU DE

TERRE DE PRAIRIE,

situé au même quartier, et mesurant cent arpents de superficie, borné au Nord par Louis Bte. Guillory et Jean Louis Simon Fontenot, au Sud par Jean Pierre Séant, à l'Ouest par la terre publique, et à l'Est par la terre appartenant à la présente succession.

Un morceau de
TERRE BOISEE,

situé dans le même quartier, contenant quatrevingts arpens de superficie (plus ou moins) borné à l'Est par Jean Louis Simon Fontenot, à l'Ouest par Syproy Guillory fils.

JOHN, nègre âgé d'environ 26 ans.
DIANA, négresse âgée d'environ 60 ans.

Un lot d'environ 20 têtes de bêtes à cornes douces, 5 chevaux créoles, de tire, 2 jumens, une paire de bœufs de tire, un lot de cochons, une charre, et beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions:—Un et deux ans de crédit, à compter du 15 Avril prochain. Les acquéreurs fournissant bonne et suffisante caution à la satisfaction de qui de droit, et toute somme portant intérêt à raison de huit pour cent par an à compter de l'échéance.—Et en outre, les terres et les esclaves demeurant hypothéqués par privilège jusqu'au paiement réel et effectif du principal et des intérêts qui auront pu s'accroître.

A. DUPRE, *Encanteur.*
Opelousas 16 Février 1856.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, Paroisse Saint-Landry. } No. 7636.

MARIUS COREIL, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la Succession de feu Joseph A. Soileau, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un Compte Final et un Tableau de Distribution des fonds de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant que les dits compte et tableau soient homologués, —et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 15 Février, 1856.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, par écrit, au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles lesdits Compte et Tableau ne seraient pas homologué, l'Administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure, et son cautionnement cancellé.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*
Opelousas, 16 Février, 1856.

AVIS.

MARTHA MATILDA NEILSON, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'obtenir l'administration de la succession de feu Ezekiel Sydney Gordon, son époux décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry,—

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nommination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*
Opelousas, 16 Février, 1856.

Vente Publique.

Succession de Hypolite Cormier.

LE public est par le présent averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par la soussignée, tutrice dative de ses enfans mineurs, à la résidence de Duprélou Mayer, sur le Bayou Têche, près de la jonction, en cette Paroisse, le

Mardi, 18me jour de Mars prochain,

1856, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession en communauté entre Marcélite Guidry et ses enfans mineurs issus de son mariage avec Hypolite Cormier, décédé, dernièrement de la Paroisse Saint-Landry, à savoir:

8 ESCLAVES,

des deux sexes et de divers âges.

UNE MAISON DE RESIDENCE.
Deux Cabanes a Negres.

Environ cent trente têtes de Bêtes à cornes farouches, environ quarante-quatre têtes de Bêtes à cornes, un fusil double, une armoire, environ mille pieux de cypre, deux paires de Bœufs de tire, cinq chevaux créoles, une vieille charrette à cheval, une charrue, une herse, &c., &c.

Conditions.—Payables à un crédit de un, deux et trois ans, à partir du jour de la vente, excepté un nègre, nommé Evariste, qui sera vendu pour du comptant, pour le bénéfice de la mère des mineurs, et que toutes personnes qui achèteront à crédit, donneront leurs billets, avec sécurité, à la satisfaction des partis intéressés. Chaque billet portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de l'échéance jusqu'au payement.

MARCELITE GUIDRY,
Tutrice Dative.
Opelousas, 16 Février 1856.

COLLEGE DES ATTAKAPAS.

EN vertu d'un acte de la Législature de la Louisiane, approuvé le 27 Février, 1855, ce Collége a été incorporé, et la Faculté est autorisée d'accorder des diplômes et de conférer les dégrés littéraires.

Termes:

Instruction et pension par session de dix mois et demi,	$ 150 00
Blanchissage, lits et linge de lits, par session,	20 00
Raccommodage (à l'option des parens),	8 00
Dessin,	30 00
Musique,	45 00
Espagnol,	25 00
Externes, par session de dix mois et demi,	50 00

En cas de maladie, les médecins, médicamens, etc., seront payés par les parents. Les livres, papier, etc., seront fournis par les parents.

La session dure dix mois et demi, et les vacances commençant le 15 septembre, se clôront le dernier d'octobre.

Tous les frais devront être payés *d'avance*. Les pensionnaires devront payer d'avance, *par trimestres*, les externes *par mois*. Aucune exception à cette règle ne sera faite.

A. RENOUDET,
Président.
St. Martinville, 16 Février, 1856.—1an.

Paquebot des Opelousas, du Bayou Boeuf et de la Nlle-Orleans.

LE beau bateau-à-vapeur MARY BESS, capitaine Jous Lyons, partira de Washington, Lne., pour la Nouvelle-Orléans, régulièrement, tous les Mercredis, à 10 heures du matin, et de la Nlle. Orléans tous Samedis, à 10 heures du matin, et prendra du frêt et des passagers à aussi bas prix qu'aucun autre bateau dans la navigation. Pour d'autres informations, s'adresser à bord.

Washington, Lne. 26 Janvier, 1856.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, Paroisse St. Landry. } No. 7630.

Succession de Thomas M. Watkins, decedé.

ANDRE PRUDHOMME, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la Succession de feu Thomas M. Watkins, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un tableau de distribution de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui; —et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 31 Janvier, 1856.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, par écrit, au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et l'Administrateur autorisé à payer conformément à la loi.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*
Opelousas, 2 Février, 1856.

MAGASIN A LA MODE!

LE soussigné arrivant de la Nouvelle-Orléans, offre à vendre à des prix raisonnables, son magnifique assortiment d'Habillemens à la dernière mode pour Eté, ainsi que Etoffes pour Pantalons, Paletots, Gilets, &c., nouveautés pour Dames, —Mousselines de tous les goûts, Jaconats, Barèges, Tissus de Soie, un joli assortiment de Broderies, Robes avec Volans et autres, Chapeaux, Chaussures fines et communes, pour hommes, pour femmes et pour enfants, Quincaillerie, Fayence, et un assortiment complet d'Indiennes, fines et communes, un bel assortiment de Groceries et de Parfumeries. Venez me visiter avant d'acheter ailleurs.

☞ Il a transporté son magasin rue du Maine, première maison au Sud de l'atelier de tailleur de Mr. C. Mornhinveg.

S. GARRIGUES.
Opelousas, 28 Avril, 1855.

BONNE AFFAIRE.

A VENDRE, une domestique de maison de choix, âgée de 34 ans, avec son fils, d'environ 7 ans. S'adresser à

E. BERCIER.
Opelousas, 1er Septembre, 1855.

OUVRAGES TYPOGRAPHIQUES exécutés avec promptitude et netteté au Bureau du Courrier des Opelousas.